

PLAN DE COURS BES

HIS 2060-20-21

Numéro du cours

DIDACTIQUE DE L'HISTOIRE I

Titre du cours

H-2021

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LEGAULT, DANNY

Nom et prénom

[CLIQUEZ ICI](#)

Poste

legault.danny@uqam.ca

Courriel

[CLIQUEZ ICI](#)

Bureau

HORAIRE DU COURS :

GROUPE 20 : MARDI 9H30 À 12H30

GROUPE 21 : MARDI 14H À 17H00

Séance commune : 19 janvier 2021

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Disponibilité sur rendez-vous !

Salle personnelle ZOOM pour rendez-vous : <https://uqam.zoom.us/j/2876210553>

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Objectifs du cours.....	2
3	Démarche d'enseignement et d'apprentissage.....	2
	3.1 Formules pédagogiques.....	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération.....	4
5	Calendrier du cours, session Hiver 2021.....	4
6	Modalités du cours.....	6
	6.1 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation.....	6
	6.2 Modalités de remise et présentation des travaux.....	6
	6.3 Modalités de consultation des travaux et des examens.....	6
	6.4 Modalités d'évaluation de la langue.....	6
	6.5 Modalités d'évaluation des enseignements.....	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
	7.1 Documentation obligatoire.....	7
	7.2 Documentation complémentaire.....	7
8	Références.....	8
	8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat.....	8
	8.2 Document et Informations additionnelles.....	9
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
	8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	11
	8.5 Compétences.....	12

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours atelier vise à former les étudiants à concevoir des situations d'apprentissage de l'histoire adaptées à divers contextes d'enseignement et divers types d'étudiants dans une perspective de développement des compétences visées par le programme de formation, à piloter ces situations d'apprentissage pour les contenus historiques, à faire apprendre et à évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves.

Le contenu du cours traitera des éléments suivants : - fondements didactiques (l'histoire, l'enseignement, l'apprentissage) ; - le programme de formation et la discipline « Histoire et éducation à la citoyenneté » aux deux cycles du secondaire : orientations, visées, compétences et objets d'étude. Planification de situations d'apprentissage et construction de situations-problèmes en histoire ; - élaboration de projets interdisciplinaires ; - catégories de savoirs et stratégies pédagogiques ; - matériel didactique : analyse critique et modalités d'exploitation ; - nouvelles technologies de l'information et enseignement de l'histoire ; - évaluation des apprentissages. La recherche actuelle en didactique de l'histoire : grands axes, méthodologies et principaux résultats.

L'atelier prépare aux stages d'enseignement.

2 OBJECTIFS DU COURS

À la fin de l'activité pédagogique, l'étudiant.e sera en mesure de :

- élaborer des situations d'apprentissage en adéquation avec les différents objectifs du PFEQ;
- exploiter les technologies de l'information dans un contexte de classe d'histoire;
- s'approprier les principaux éléments du *Programme de formation de l'école québécoise* (Domaines généraux de formation, compétences, concepts, etc.) et de la *Progression des apprentissages*.

3 DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, le cours « Didactique de l'histoire I » sera offert principalement en mode virtuel. Ainsi, différentes formules seront mises de l'avant afin de favoriser l'acquisition des différents objectifs du cours : classe inversée, quiz interactif, échange en ligne, rencontres individuelles, travaux pratiques en ligne.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1. Examen d'équipe (15 pts)

Dans le cadre de cette évaluation, une équipe de quatre étudiants (es) devront répondre à des questions relatives aux PFEQ et les notions épistémologiques en lien avec la didactique (cours 1, 2, 3 et 4). La passation de l'examen se fera via une application numérique.

Critères d'évaluation :

- Justesse des réponses
- Articulation des idées
- Qualité de la langue

2. Activités d'initiation TIC (15 pts = 5 X 3 pts)

Ces activités d'initiation TIC auront pour but de vous initier à l'utilisation de certaines ressources du numérique en classe d'histoire au premier cycle. Parmi les sept outils proposés au cours de la session d'hiver 2021, l'étudiant.e devra en faire l'essai de cinq. Chaque outil sera associé à une réalité sociale ou une notion de nature didactique permettant ainsi d'y entrevoir une application concrète.

Critères d'évaluation :

- Assiduité dans l'accomplissement de la tâche
 - Présence au cours
- *Ces deux critères doivent être rencontrés afin de se prévaloir de l'ensemble des points

3. Travaux pratiques (40 pts = 4 x 10 pts)

Les quatre travaux pratiques proposés vous permettront d'appliquer concrètement des notions de didactiques abordées au cours précédent de même qu'au sein des lectures effectuées. Ajoutez à cela la possibilité de réinvestir ce matériel didactique en contexte professionnel. Les travaux pratiques pourront se faire en équipe de trois maximum et tous les membres de l'équipe devront être présents afin d'obtenir les points requis. Les critères d'évaluation seront présentés le cours précédent le travail pratique.

4. Élaboration de deux activités d'apprentissage (30 pts = 15 pts/chacun)

Dans le cadre de ce travail, vous devrez élaborer une activité d'apprentissage comprenant objectifs, consignes et questions relatives à deux réalités sociales différentes. Les questions créées devront répondre à plusieurs critères entourant la didactique de l'histoire et l'évaluation des opérations intellectuelles. Le travail se fera en équipe de quatre max.








Critères d'évaluation :













- Pertinence et clarté des consignes, de l'intention d'apprentissage et des questions élaborées
- Présence des éléments didactiques
- Investissement d'un dossier documentaire ou documents de nature historique
- Profondeur du retour réflexif.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION


Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen d'équipe	15	9 février
Activités d'initiation TIC (5 activités à choisir X 3%)	15	26 janvier 2 février 16 février 2 mars 23 mars 30 mars 28 avril
Travaux pratiques (4 X 10%)	40	16 février 16 mars 6 avril 28 avril
Élaboration de deux activités d'apprentissage	30	16 mars 20 avril

5 CALENDRIER DU COURS, SESSION HIVER 2021

	Cours	Date	Activités d'enseignement	À compléter pour cette séance
Étape 1 : Théories, principes et contenu disciplinaire	1	19 janvier Séance commune	Introduction Présentation du plan de cours Introduction au cours	 Préparer et compléter l'activité d'initiation TIC
	2	26 janvier	 PFEQ 1/2 Activité d'initiation TIC (3%) Présentation générale du <i>PFEQ</i> et <i>PDA</i> pour Histoire et éducation à la citoyenneté (théorie) Compétence 1	Prendre connaissance de la structure du PFEQ, univers social (1er cycle)  Préparer et compléter l'activité d'initiation TIC
	3	2 février	 PFEQ 2/2 Activité d'initiation TIC (3%) Présentation générale du <i>PFEQ</i> et <i>PDA</i> pour Histoire et éducation à la citoyenneté (théorie) (suite) Compétences 2 et 3 Atelier formatif : préparation de l'examen d'équipe	Lire « Les programmes de sciences sociales : du pourquoi au comment » (Cardin, 2014)
Étape 2 : Planification	4	9 février	SAÉ 1/3 : Planification, préparation et situation-problème  Examen d'équipe (15%)	Lire les trois ressources concernant la situation problème et la situation d'apprentissage (Moodle semaine 4)  Préparer et compléter l'activité d'initiation TIC
	5	16 février	 Activité d'initiation TIC (3%) Travail pratique #1 (10%)	Lire « Du bon usage de la ligne du temps » (J-C Richchard, 2003)
	6	23 février	SAÉ 2/3: Réalisation Les opérations intellectuelles	Lire 3QPOC (Alexandre Zarié, 2019)

			Les techniques en US (ligne du temps + 3QPOC)	 Préparer et compléter l'activité d'initiation TIC
	7	2 mars	PAS DE SÉANCE (relâche)  Atelier d'initiation TIC (3%)	
	8	9 mars	PAS DE SÉANCE (stage)	
	9	16 mars	 Travail pratique #2 (10%) Les manuels scolaire	 Remise de l'activité d'apprentissage #1  Préparer et compléter l'activité d'initiation TIC
Étape 3 : Matérialisation, conception et intégration	10	23 mars	 Atelier d'initiation TIC (3%) La conceptualisation	 Préparer et compléter l'activité d'initiation TIC
	11	30 mars	SAÉ 3/3 : <u>Intégration</u>  Atelier d'initiation TIC (3%)	
	12	6 avril	 Travail pratique #3 (10%)	
	13	13 avril	Séance de soutien et d'accompagnement	
	14	20 avril	Évaluation en univers social Moyens alternatifs d'enseignement de l'univers social	 Remise de l'activité d'apprentissage #2  Préparer et compléter l'activité d'initiation TIC
	15	27 avril	 Atelier d'initiation TIC (3%) Travail pratique #4 (10%)	

 Élément d'évaluation

 Préparation à l'activité d'initiation TIC (regarder le ou les tutoriels, s'approprier la ressource numérique et compléter la tâche dans les délais prescrits.

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.2 MODALITÉS DE REMISE ET PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Chaque étudiante ou étudiant trouvera sa note finale sur le logiciel résultats. <http://www.resultats.uqam.ca/etudiant/> dans la période réglementaire accordée par le département pour remettre les notes. Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Les règles de présentation et de corrections du français écrit sont celles du Département d'histoire, décrites dans le *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire* (août 2014), disponible en ligne à l'adresse http://www.unites.uqam.ca/dhist/guide-1ercycle-2004_final.pdf.

6.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

À moins d'avis contraire, les travaux corrigés seront remis par courriel à au moins un des membres de l'équipe.

6.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006c). Programme de formation de l'école québécoise Enseignement secondaire. Premier cycle. Québec, Canada : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PFEQ/chapitre072v2.pdf
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2011) Progression des apprentissages. Histoire et éducation à la citoyenneté au premier cycle. Québec, Canada : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PDA_PFEQ_histoire-education-citoyennete-premier-cycle_2011.pdf
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). Cadre d'évaluation. Enseignement secondaire. Histoire et éducation à la citoyenneté. Premier cycle. Québec, Canada : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/CE-PFEQ-histoire-education-citoyennete-VF-2018.pdf

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

- ASTOLFI, J.P., DAROT, É., GINSBURGER-VOGEL, Y., & TOUSSAINT, J. (1997). *Mots-clés de la didactique des sciences*. Bruxelles : de Boeck, Pratiques Pédagogiques.
- CARDIN, J-F., ETHIER, M.-A., MEUNIER A. (2010). *Histoire, musées et éducation à la citoyenneté*. Québec : Éditions Multimondes.
- CLERC, S., MICHAUD, Y. (2010). *Face à la classe. Sur quelques façons d'enseigner*. Paris : Gallimard.
- DEMERS, S., ETHIER, M.-A., LEFRANÇOIS, D. (Dir.) (2014). *Faire aimer et apprendre l'histoire et la géographie au primaire et au secondaire*. Montréal : Éditions Multimondes
- ETHIER, M.-A., LEFRANÇOIS, D., JOLY-LAVOIE (Dir.) (2018). *Monde profane. Enseignement, fiction et histoire*. Québec: Les presses de l'Université Laval
- JOHNSON, M. (1979). *L'histoire apprivoisée*. Montréal : Boréal Express.
- LEFEBVRE, A. (1996). *De l'enseignement de l'histoire*. Montréal : Guérin, coll. «Bibliothèque d'histoire».
- MARCHIVE, A. (2008). *La pédagogie à l'épreuve de la didactique. Approche historique, perspectives théoriques et recherches empiriques*. Rennes : P.U.R.
- MARTINEAU, R. (2010). *Fondements et pratiques de l'enseignement de l'histoire à l'école. Traité de didactique*. Québec : P.U.Q.
- MARZOUK, A., KABANO, J., COTE, P. (2000). *Eduquer à la citoyenneté à l'école. Guide pédagogique*. Outremont : Les Éditions Logiques.
- MONIOT, H. (1993). *Didactique de l'histoire*. Paris : Nathan.
- RAYNAL, F., & RIEUNIER, A. (1997). *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés. Apprentissage, formation, psychologie cognitive*. Paris : ESF.
- RAYMOND, D. (2006). *Qu'est-ce qu'apprendre et qu'est-ce qu'enseigner. Un tandem en piste !* Québec : AQPC.
- REY, B., STASZEWSKI, M. (2004). *Enseigner l'histoire aux adolescents*. Bruxelles : de boeck

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	
82 % - 84 %	B+	3,3	Très bien
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	
73 % - 75 %	C+	2,3	Bien
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Compétences	Niveau de développement attendu ¹	Sommaire des modalités d'évaluation
Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.		
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'ils puissent favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;	Consolidation	Examen d'équipe, Activités d'apprentissage (2), Travaux pratiques (4)
- Manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécier les potentialités et les limites ;	Consolidation	Activités d'apprentissage (2)
- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Consolidation	Activités d'apprentissage (2), Examen d'équipe
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.		
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone	Maîtrise	<i>"la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation ; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit"</i>
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement	Consolidation	<i>Lors de ses interventions à l'oral et dans les travaux écrits qu'elle/il réalise dans le cadre du cours, l'étudiante ou l'étudiant s'exprime avec un langage soutenu et utilise les termes du vocabulaire relatif à la discipline.</i>
Compétence 3 : Concevoir des situations d'enseignement apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.		
- Concevoir correctement des activités d'enseignement-apprentissage variées et d'un niveau de complexité raisonnable permettant la progression des élèves dans le développement de leurs compétences	Sensibilisation	Travaux pratiques (4), activités d'initiation TIC
Compétence 4 : Piloter des situations d'enseignement apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.		

¹ **Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues** = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

- Guider, par des interventions appropriées, les élèves dans la réalisation de tâches d'apprentissage	Sensibilisation	<i>Dans le cadre du cours, l'étudiante ou l'étudiant doit envisager lors de l'écriture de ses activités, SAÉ, projet, les moyens pour guider les élèves dans la réalisation des tâches d'apprentissage qu'elle/il conçoit pour eux.</i>
- Animer les élèves dans l'accomplissement d'un travail coopératif	Sensibilisation	
Compétence 5 : Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre.		
- Construire ou employer des outils permettant d'évaluer la progression et l'acquisition des compétences	Sensibilisation	Activités d'apprentissage (2), travaux pratiques (4), activités d'initiation TIC
Compétence 8 : Intégrer les technologies de l'information et des communications aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel.	Sensibilisation	
- Exercer un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites véritables des TIC comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage, ainsi qu'aux enjeux pour la société.	Sensibilisation	Activités d'apprentissage (2), Activités d'initiation TIC
- Évaluer le potentiel didactique des outils informatiques et des réseaux en relation avec le développement des compétences du programme de formation.	Sensibilisation	Activités d'apprentissage (2), Activités d'initiation TIC
Compétence 10 : Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés.		
- Contribuer de manière pertinente aux travaux de l'équipe enseignante	Sensibilisation	Examen d'équipe Travaux pratiques (4)
- Critiquer de façon constructive les réalisations de l'équipe et apporter des suggestions novatrices en matière pédagogique	Sensibilisation	Examen d'équipe, travaux pratiques (4)
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement	Sensibilisation	Activités d'apprentissage (2), travaux pratiques (4)
- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver	Sensibilisation	Activités d'apprentissage (2)
- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement	Sensibilisation	Activités d'apprentissage (2), travaux pratiques (4)